

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION INFORMATION, COMMUNICATION ET PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19

Dans la prolongation des mesures annoncées par le gouvernement et afin de lutter contre la propagation du COVID-19, la Ville de Mamoudzou et la CADEMA annoncent que les bâtiments publics ayant des fonctions non indispensables à la vie du territoire ne seront plus ouverts au public jusqu'à nouvel ordre.

Seront donc fermés à compter du mardi 17 mars à 12h :

- L'Hôtel de Ville et les mairies annexes sauf les services des naissances, des décès (n° d'astreinte 0639 28 28 67);
- La CADEMA;
- Les équipements culturels et sportifs (les Maisons des Jeunes et de la Culture, la médiathèque, les plateaux sportifs, terrains de foot, terrains de basket);
- La Caisse des Écoles ;
- Le Service scolaire ;
- Le Centre Communal d'Action Social :
- Le Point Information Jeunesse.

Un accueil téléphonique est ouvert pour les questions urgentes :

Techniques: 0639 69 04 42;

- Administratives: 0639 99 32 39.

Toute manifestation et rassemblement (sportifs, culturels, religieux, etc.) se déroulant sur les places publiques de la commune (plateaux sportifs, parvis, etc.) doivent être reportés jusqu'à nouvel ordre.

Il est demande aux administrés de limiter au maximum les déplacements, les réunions de famille, de respecter en tout lieu et en toute circonstance les mesures dites barrières. Des communiqués réguliers seront adressés à la population au fur et à mesure de l'évolution de la situation sur le territoire.

Direction Générale des Services

e Maire de Mamoudzou Jur le Maire et par Délégation

Precteur Général des Services

The Mamoudzov Mohamed Thoihir YOUSSOUFFA